

Août 2005

Québec, le 16 août 2005

Monsieur Normand Bernier
Directeur général
Cégep de Drummondville
960, rue Saint-Georges
Drummondville (Québec) J2C 5 A2

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation institutionnelle du Cégep de Drummondville

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 11 août 2005, des mesures prises par le Cégep de Drummondville pour donner suite au rapport d'évaluation institutionnelle. La Commission apprécie les actions que le Collège a entreprises et elle note que d'autres sont en voie d'être réalisées.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait adressé au Collège trois recommandations. Le Collège devait s'assurer que la transition administrative en cours repose sur une organisation solide et un partage des responsabilités clairement défini et il devait veiller à ce que les personnes qui exercent le leadership nécessaire à la transition soient bien appuyées. Le Collège devait également poursuivre la réorganisation des services aux élèves, identifier les besoins des élèves et évaluer les services offerts. Enfin, le Collège devait se donner une procédure de traitement des plaintes et la faire connaître aux élèves.

De façon plus particulière, en ce qui concerne la recommandation qui vise la transition administrative, le Collège a réalisé des actions qui portent sur l'appui à la Direction, sur l'adhésion du milieu et sur le respect des instances du Collège. La transition reste toutefois à compléter, particulièrement en ce qui concerne la structure organisationnelle. Des actions sont prévues dans le plan stratégique du Collège qui devraient permettre de compléter la réorganisation en cours, entre autres, par le soutien à la gestion des programmes d'études.

Le Collège a entrepris plusieurs actions en vue de poursuivre la réorganisation des services aux élèves. Un dépliant produit à l'intention des élèves, présente la mission éducative et les principes qui guident les actions des services aux élèves ainsi que les types de services mis à la disposition des étudiants. Dans le but de mieux connaître les besoins des élèves, le Collège a entrepris la préparation d'un outil d'enquête qui sera utilisé dès l'an prochain. La Commission note que le Collège entend compléter la réorganisation des services aux élèves lors de la mise en œuvre de son plan stratégique. Dans l'ensemble, les mesures adoptées par le Collège répondent adéquatement à la deuxième recommandation. Par ailleurs, le Collège évaluera l'efficacité de ces mesures lors de la révision annuelle de son plan stratégique. La Commission en prendra connaissance avec intérêt.

La Commission avait également recommandé au Collège de se donner une procédure de traitement des plaintes et de la faire connaître aux élèves. L'établissement s'est doté d'une procédure de traitement des plaintes découlant des litiges pédagogiques qui sera incluse au guide-agenda remis aux élèves, lors de la rentrée. L'an prochain, le Collège entend formaliser et bonifier cette procédure, notamment en y incluant des modalités d'appel. La Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation.

La Commission note avec intérêt que le plan stratégique du Collège prend en compte une suggestion et certaines invitations qui lui avaient été adressées notamment la création d'une cellule de veille et de soutien à l'innovation; le développement d'un processus d'évaluation pour le personnel enseignant et de soutien; le développement d'outils de dépistage et d'intervention auprès des étudiants et d'outils pour suivre et évaluer la performance des élèves.

La Commission reconnaît les efforts entrepris par le Cégep de Drummondville pour répondre aux recommandations du rapport. Elle estime que les suites apportées à la recommandation portant sur la procédure de traitement des plaintes et à celle portant sur la réorganisation des services aux élèves sont satisfaisantes. Elle prend bonne note des actions entreprises et prévues en vue de satisfaire à la recommandation portant sur la transition administrative amorcée au Collège. Elle demande au Collège de l'informer des mesures qu'il aura prises pour compléter la réalisation de cette transition.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer